

**Le papillon de l'Ain :  
Un département au cœur des circulations transnationales au milieu du XIXe siècle**

*Carine Renoux*

La commémoration du centenaire de la Révolution de 1848 a marqué l'historiographie de la Deuxième République par de nombreuses études monographiques. Des grandes thèses régionales et départementales ont ensuite été réalisées pendant les années 80 et 90, tout en prenant en compte le temps long du premier XIXe siècle après l'étude phare de Maurice Agulhon sur la République au village<sup>1</sup>. La commémoration du cent cinquantième a permis la publication d'une synthèse des études sur la France et l'Europe, celle du cent soixante dixième a élargi les études des révolutions de 1848 à une échelle globale en mettant en valeur l'importance des échos et des circulations internationales<sup>2</sup>. Hors les commémorations, l'étude de 1848 intéresse toujours et se renouvelle en histoire et en science politique<sup>3</sup>.

Un aspect fondamental de ce renouvellement historiographique est la nouvelle perspective « transnationale » ou « transfrontalière » caractéristique des approches historiques de nos jours. Les frontières naturelles sont poreuses et n'empêchent pas les échanges de marchandises et de personnes – et aussi des idées politiques. Ce travail propose un aspect de la politisation dans le département de l'Ain, en cernant les circulations des personnes et des idées au-delà des frontières nationales, départementales et physiques dans une perspective transnationale. Les thèses récentes sur l'histoire politique des frontières à la fin du XIXe siècle dans les Pyrénées et en Alsace sont à mettre en regard de la frontière de l'est de la France avec la Suisse et la Savoie<sup>4</sup>. L'Ain, territoire de passage surveillé, particulièrement au moment de la révolution de 1848 et encore davantage après la mise en

---

Carine Renoux est doctorante en histoire contemporaine à l'Université Paris Est Créteil, au Centre de Recherche en Histoire Européenne Comparée (CRHEC), sous la direction d'Emmanuel Fureix, et archiviste aux Archives départementales de l'Ain. Elle a publié « Living the French Revolution of 1848 : Un document inédit dans un fonds d'archives privées de l'Ain », *French History and Civilization* 9, Festschrift in honor of Peter McPhee (2020), 121–34, et « Les correspondances dans les Archives de l'Ain. Les gens ordinaires aux XIX-XXe siècles », *La Faute à Rousseau*, n°79 (octobre 2018) : 53–55.

L'autrice remercie les relecteurs pour leurs remarques constructives, Emmanuel Fureix pour ses observations et ses conseils précieux, et Briony Neilson pour la coordination éditoriale et sa patience bienveillante.

<sup>1</sup> Demier et Mayaud, « Un bilan de 50 années de recherches sur 1848 ».

<sup>2</sup> Mayaud, *1848, actes du colloque*. Colloques « Les acteurs européens du printemps des peuples », organisé par le Centre d'histoire du XIXe siècle et le LabEx EHNE en mai 2018 et « Les mondes de 1848 », organisé par la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle, 12–14 décembre 2018. <https://histoire19.hypotheses.org/2358>.

<sup>3</sup> Fureix et Jarrige, *La modernité désenchantée* ; Hayat, *Quand la République était révolutionnaire* ; Frondizi « Lendemain de barricades » ; Delpu « Des monarchies alternatives » ; Fureix, « Faire parler et agir des objets en révolution ».

<sup>4</sup> Dupont, « Une Internationale blanche » ; Dupont, *Une internationale blanche* ; Vaillot, *La frontière franco-allemande*. Et aussi, sur un temps plus long, Duinat, « Autour de 'la ligne divisoire' ».

place de l'état de siège à l'été 1849, n'a pas été étudié précisément et sous cet aspect pendant cette période tumultueuse<sup>5</sup>. Il semble que le département en forme de papillon se meuve au milieu des tempêtes révolutionnaires agité par des courants républicains et conservateurs.

Nous donnerons dans cet article trois études de cas de mouvements transnationaux, d'échanges d'idées républicaines et de passages au-delà des frontières qui touchent des populations anonymes cernées par les archives administratives ou judiciaires. Tout d'abord, la surveillance de la frontière internationale concernant les passages des réfugiés a suscité des échanges politiques et administratifs, la montée du pouvoir du sous-préfet de Gex, mais aussi des peurs de la part des autorités et des populations<sup>6</sup>. Ensuite, les Voraces de Lyon, groupe de travailleurs très soudés, traversent la frontière départementale et le Bugey au sud du département de l'Ain avec une colonne d'ouvriers Savoyards pour aller proclamer la République à Chambéry. Enfin, le long de la rivière, à l'ouest, en Val de Saône, les échanges commerciaux mettent en avant des groupes d'ouvriers particulièrement revendicatifs. Ainsi, les portefaix de Saint-Laurent, Thoissey et Trévoux sont emportés par les tempêtes révolutionnaires du printemps de 1848.

En préambule, rappelons la situation géographique de l'Ain, département frontière, et les moyens d'échanges. Le Rhône crée la limite à l'est avec la Savoie, appartenant au royaume de Sardaigne, et au sud avec le département de l'Isère puis celui du Rhône. A l'est, le Rhône côtoie le Pays de Gex et le canton de Genève. La Saône, limite naturelle à l'ouest, favorise les échanges économiques et les migrations saisonnières entre la Bresse et le Mâconnais et le Beaujolais. Au nord, la limite départementale coupe la Bresse dite savoyarde et la Bresse Bourguignonne en Saône-et-Loire et la Bresse Comtoise dans le Jura. Après le congrès de Vienne, le traité de Paris de 1815 fixe la frontière entre la France et la Suisse et impose une zone franche pour le territoire allant de la Suisse jusqu'à la rivière de la Valserine, limite du département du Jura. Les limites avec le canton de Genève ont été fixées en 1818 et celles avec le canton de Vaud en 1824<sup>7</sup>.

Concernant les moyens d'échanges, le département de l'Ain est donc longé et traversé par des voies de circulations navigables et terrestres qui en font un lieu de passage. Les diligences circulent de Lyon à Genève pour les marchandises et aussi les touristes qui se rendent en Savoie ou en Italie<sup>8</sup>. En 1848, les relais de poste sont disposés tout le long des routes royales, notamment en direction de la Suisse<sup>9</sup>. Les maîtres de poste ne figurent pas toujours parmi les plus imposés, mais ils occupent une position sociale qui les met en avant de la vie politique<sup>10</sup>. Ils occupent un rôle d'intermédiaire entre la population locale et les voyageurs, avec le rôle stratégique du courrier. Antoine Larue, maître de poste à Miribel, au relais de Vancia, s'impose et réussit à se faire élire maire en 1848, certainement grâce à sa

---

<sup>5</sup> Sur le territoire et le long XIXe siècle (1815–80), il faut bien sûr prendre en compte la thèse incontournable de Boutry, *Prêtres et paroisses*. Virmani, *L'évolution de la conscience collective*.

<sup>6</sup> Nous présentons ici la période trouble et dense du printemps à l'automne 1848 même si les sources sont éparpillées et lacunaires.

<sup>7</sup> Pour les précisions géographiques sur l'est, voir Tardy, *Le Pays de Gex*; Tardy, *Bellegarde, des origines à 1850*; Malgouverné et Mélo, *Histoire du Pays de Gex*; et Malgouverné, *Pays de Gex Bellegarde*. Merci à Alexandre Malgouverné et à Roger Tardy pour les mentions bibliographiques et les transmissions d'éléments sur l'histoire du Pays de Gex.

<sup>8</sup> Pour des précisions sur les routes : Tardy, *Bellegarde, des origines à 1850*, 129–398 ; et en Savoie : Blanchard, « Routes et roulages en Savoie (1815–1859) ».

<sup>9</sup> « Toutes les routes royales du département de l'Ain ont maintenant des relais de poste, à l'exception de la route n°79, dans la partie comprise entre Bourg et Nantua. » *Annuaire du département de l'Ain pour l'année 1848*, 139.

<sup>10</sup> Parmi les listes électorales indiquant le montant des contributions, figurent toutefois douze maîtres de postes payant entre 276 et 615 francs, exceptés ceux de Miribel et de Montluel qui payent plus de 1000 francs. Deux sont maires et deux autres membres du Conseil général, in *Annuaire du département de l'Ain pour l'année 1848*, 78–117.

profession et à son réseau<sup>11</sup>. Si le maître de poste de Bellegarde ne fait pas partie des plus imposés, il occupe néanmoins le poste de maire de 1826 à 1851. Il ne mentionne aucune action en faveur de la République dans le registre de délibérations de Musinens, nom du chef-lieu de la commune jusqu'en 1858, mais il a dû héberger de nombreux marchands et voyageurs qui devaient lui parler de la situation politique à Genève ou à Nantua<sup>12</sup>. La propagande politique circule par ces réseaux de transports et de sociabilité.

Par ailleurs, les communications politiques officielles sont diffusées grâce au système du télégraphe optique de Chappe, notamment la ligne de Paris à Toulon en passant par Lyon. Le réseau ne traverse pas l'Ain mais les tours du télégraphe Chappe, implantées à proximité, en Val de Saône rive droite, sont des enjeux de pouvoir et les mouvements populaires de 1848 à Lyon le démontrent<sup>13</sup>.

Enfin, les échanges politiques traversent les frontières et sont largement diffusés par la presse, l'un des vecteurs de diffusion des idées politiques. La République facilite la création de journaux qui se multiplient après février 1848. Les journaux, publiés à Bourg depuis le début du XIXe siècle, se développent ensuite à Belley, ville épiscopale, dès 1828, à Nantua dès 1839<sup>14</sup>. C'est aussi le cas à Gex, où les articles traitent de sujets locaux, frontaliers mais aussi nationaux et internationaux. L.-V. Robert, fondateur du premier journal publié à Gex, se réjouit des bienfaits de la révolution de février qui a délivré la presse périodique des entraves imposées par la Monarchie de Juillet. Le sous-titre de la *Sentinelle de l'Ain*, « Echo de la Suisse de la frontière », porte en lui toute la symbolique des circulations frontalières. Le premier numéro paraît le 2 mai 1848. Ensuite, des soucis financiers empêchent de prolonger les publications. De plus, la loi du 9 août rétablissant le cautionnement des journaux termine de bloquer ce journal de couleur républicaine. Il est remplacé par *Le Vigilant*, intitulé « journal de l'arrondissement de Gex, revue littéraire, agricole et industrielle » à partir du 12 octobre pour quelques numéros<sup>15</sup>.

Côté Saône, le docteur Pierre-Casimir Ordinaire, maire de Saint-Laurent en 1848, ami de Lamartine vivant près de Mâcon, a créé le journal *La Mouche de Saône-et-Loire et de l'Ain*, depuis 1843. Le titre montre bien la proximité des deux rives et des habitants, des circulations des personnes et des idées très étroites avec Mâcon. Le rédacteur en chef, Ordinaire, signale des échanges entre l'Ain et la Saône-et-Loire. Le club démocratique de Bourg écrit au maire de Mâcon pour avoir des avis sur les candidatures de Champvans et la sienne, candidats à l'Assemblée Constituante. Dans le numéro du 8 avril, il est fait mention d'un banquet de femmes à Trévoux (Ain), et dans le numéro du 15 avril un autre banquet féminin à Romanèche (Saône-et-Loire)<sup>16</sup>.

<sup>11</sup> Le brevet de maître de poste d'Antoine Larue est retranscrit dans le registre des délibérations de Miribel en décembre 1847. Archives communales de Miribel, registre de délibérations, 1 D 4.

<sup>12</sup> Tardy, *Bellegarde, des origines à 1850*, les relais de poste, 361–75, la vie municipale et Antoine Clerc, 753–54. AC Bellegarde, registre de délibérations de Musinens, 1848. Le montant de ses contributions s'élève à 276 francs, *Annuaire du département de l'Ain pour l'année 1848*, 112.

<sup>13</sup> Dans une lettre du 27 février, les membres du Comité exécutif de Lyon informent que « les forts de Montessuy et de Caluire sont au pouvoir du peuple ainsi que le télégraphe. » Archives départementales du Rhône, 1 M 112. Il n'est pas précisé s'il s'agit du télégraphe de Lyon Saint-Just, de Dardilly ou d'Écully plus au Nord. Pour l'importance technique et stratégique des télégraphes, cf Bouchet, « Une façon de grand insecte noir ». Merci à Thomas Bouchet pour la transmission d'articles. Les dépêches télégraphiques ont été réclamées par le ministère de l'Intérieur début juillet 1848. Le nouveau préfet de l'Ain répond qu'il ne peut fournir celles d'avant son arrivée car la préfecture était déplacée à Nantua. (Archives nationales, Commission d'enquête sur les événements du 15 mai et du 23 juin 1848, lettre de Bourg, 29 juin 1848, C/931.)

<sup>14</sup> Francisque Bouvet fonde *Le Réveil de l'Ain*, mais les deux procès l'obligent à cesser la direction en 1847. Il sera élu député à l'Assemblée législative en 1849 sur la liste des démocrates socialistes.

<sup>15</sup> *La Sentinelle de l'Ain, échos de la Suisse et de la frontière*, 2 mai–1er août 1848 ; *Le Vigilant, journal de l'arrondissement de Gex, revue littéraire, agricole et industrielle*, 12 octobre–30 décembre 1848.

<sup>16</sup> Un numéro du 15 avril 1848 de *La Mouche* était conservé à Rignat dans le Revermont, situé à l'est de Bourg,

A Belley, siège du récent évêché, les membres du clergé suivent l'actualité en Piémont et en Italie. Face à la presse républicaine, on trouve aussi des journaux conservateurs échangés de part et d'autre des frontières. Ainsi, le 25 août 1848, Martigny, chanoine de Belley, écrit au journal cléricale italien, *L'Armonia della religione colla civiltà*<sup>17</sup> qu'il lit ses articles avec le plus vif intérêt. Mais il trouve « affligeant qu'un journal de polémique religieuse soit devenu nécessaire en Italie ». Il explique longuement ses peurs suite à l'expulsion de Jésuites dans sa lettre en français et en italien reproduite dans deux numéros<sup>18</sup>. Martigny qui apporte donc son soutien aux catholiques italiens devait s'opposer à Roselli-Mollet, figure républicaine à Belley.

Le journal satirique *Le Chat*, publié à partir du 20 août 1848 à Chambéry, rédigé en français, critiquait ouvertement les autrichiens et appelait l'intervention française dans les guerres italiennes<sup>19</sup>. La promulgation du Statuto le 4 mars 1848 par le roi Charles-Albert permet une liberté de la presse inédite dans les Etats Sardes. Le ton politique du *Chat* stigmatise l'isolement de la Savoie face au gouvernement de Turin et promeut un rapprochement vers la France. Ce journal présentant des caricatures a pu circuler de l'autre côté de la frontière et inspirer Roselli Mollet<sup>20</sup>. La presse se fait donc l'écho de la situation internationale et frontalière, particulièrement sensible dans le Pays de Gex.

### Le Pays de Gex et le Bugey : des frontières surveillées vers la Suisse et la Savoie

La position stratégique du département de l'Ain à la frontière de deux pays, la Suisse d'une part, et la Savoie, d'autre part, appartenant au royaume de Sardaigne, le place dans une zone à surveiller étroitement par les autorités du gouvernement français de la République modérée et puis conservatrice. Les échanges diplomatiques sont donc fréquents dans un contexte politique de bouleversements intenses et fréquents.

Sur la frontière de l'est de la France, les forts de Joux, Mahler (Doubs), Les Rousses, Salins (Jura), Fort l'Ecluse (Ain) longent la Suisse et celui de Pierre-Châtel (Ain) surplombe la Savoie<sup>21</sup>. La défense militaire s'avère un enjeu crucial en 1848 après les soulèvements dans différents pays d'Europe et notamment en Allemagne, en Hongrie et en Italie plus proche. Charles-Albert, roi de Sardaigne et duc de Savoie, déclare la guerre à l'Autriche. Ainsi, la frontière est fortement surveillée par le ministre de la Guerre de France après les révolutions de 1848 qui remettent en question l'équilibre diplomatique de 1815. La Suisse maintient sa neutralité après l'instauration de la Constitution de 1848, mais n'occulte pas le risque d'attaques par d'autres soldats ou réfugiés passant par la Suisse<sup>22</sup>. A la demande de l'état-major militaire pour servir d'outils stratégiques, des maquettes, créées au XIXe siècle pour le

---

ce qui laisse penser que ce journal circulait et pouvait être lu dans les villages éloignés de Mâcon. Merci à Paul Cattin pour la communication de ce journal. Le discours de Madame Foillard, de Romanèche, est reproduit dans ce numéro du 15 avril 1848. Les banquets de Trévoux et de Romanèche sont cités par Lalouette, « Les femmes dans les banquets politiques ».

<sup>17</sup> Journal fondé à Turin en 1848, en opposition au libéralisme de Camillo Cavour.

<sup>18</sup> Numéros de mardi 12 et de vendredi 15 septembre 1848, transmis gracieusement par Paul Cattin. Le chanoine de Belley échange avec les catholiques de Turin et montre ici la porosité de la frontière.

<sup>19</sup> Bal, « Le chat (1848–1853) ». Merci à Guillaume Bal pour la communication de son mémoire. Bal, « Le Chat, journal charivarique savoyard ».

<sup>20</sup> Bal, « Le Chat, journal charivarique savoyard », 10. Peu d'archives françaises mentionnent *Le Chat* mais il a pu être diffusé côté Bugey. Le journal *L'Echo des Alpes-Maritimes*, à Nice, avait des contacts avec *Le Chat*. Contes, *Ce que publier signifie*.

<sup>21</sup> Le projet de fortification de la Faucille ne fut jamais réalisé. Barros, « Quand la France surveillait les cols suisses ».

<sup>22</sup> La neutralité est confirmée mais n'apparaît pas dans la Constitution de 1848. « Aucun article ne fait de la neutralité le fondement des relations extérieures suisses... [Elle] est mentionnée dans deux articles (art.74–102). » Humair, 1848. *Naissance de la Suisse moderne*.

fort l'Ecluse et le fort des Rousses, témoignent de l'importance de la frontière Est pour la diplomatie et la défense françaises<sup>23</sup>. Les attaques et les occupations des armées autrichiennes en 1814 et 1815 ont fortement marqué la zone frontalière. Le Général de division commandant la 7<sup>ème</sup> division militaire écrit au Commissaire général de l'Ain et du Jura, depuis Lyon, le 8 avril 1848 et confirme cette position stratégique. « Les bataillons de guerre sont concentrés : les garnisons de Pierre-Châtel et l'Ecluse seront renforcées s'il y a lieu et le cantonnement de Belley peut être pris en considération »<sup>24</sup>. Mais la France ne s'engage pas contre les Autrichiens et les troupes militaires stationnées à Gex depuis les années 1840 ne signalent pas de conflits armés sur le sol français. De Boisset, le sous-préfet de l'arrondissement de Gex, a été révoqué après la révolution de 1848. Il a été remplacé par Prosper-Joseph Poncet, avocat puis juge suppléant. Soutenu par Anselme Pétetin, le commissaire général pour l'Ain et le Jura, et nommé par lui sous-commissaire de l'arrondissement de Gex, Poncet s'engage pleinement dans ses nouvelles fonctions en revendiquant ses opinions républicaines<sup>25</sup>. Dans une affiche, il rappelle son nouveau poste et son attachement à la République, après la « révolution politique et sociale » qui s'est accomplie<sup>26</sup>. Le rôle du sous-préfet devient de plus en plus crucial et la surveillance de la frontière Suisse est l'une des missions majeures de la sous-préfecture de Gex<sup>27</sup>. Par ailleurs, cette région est aussi surveillée pour la contrebande et les postes de douane tentent de déjouer les réseaux<sup>28</sup>.

La constitution Suisse de 1848 a créé des nouvelles compétences au Conseil fédéral en matière de politique extérieure et de contrôle des réfugiés. Cependant, les cantons romans refusent de laisser une part de leur souveraineté et s'opposent au Conseil fédéral sur la question des exilés. C'est particulièrement le cas du canton de Genève géré par les radicaux et leur chef James Fazy. « Sur de nombreux points, les radicaux genevois sont ainsi en opposition avec le Conseil fédéral et la majorité de l'assemblée »<sup>29</sup>. De nombreux réfugiés politiques veulent entrer en Suisse après les journées de juin 1848 mais leur apparition n'est pas forcément bien attendue par le Conseil fédéral<sup>30</sup>. Cependant, le régime radical instauré à Genève en 1846 par James Fazy se montre solidaire des révolutions de 1848. Son leader charismatique, « homme politique averti », militait « en faveur d'une politique offensive de la Suisse en Lombardie et de l'envoi de troupes pour y combattre les Autrichiens au côté de la Sardaigne »<sup>31</sup>.

<sup>23</sup> Les archives relatent les ordres relatifs à l'exécution, la réparation, la mise en magasin ou la destruction des plans reliefs et modèles de la galerie des reliefs des places de guerre, mais pas la surveillance politique. Archives du musée des Plans-Reliefs, Registre d'ordre et correspondance, 1811–49. Archives du musée des Plans-Reliefs.

<sup>24</sup> Archives départementales de l'Ain (ci-après AD Ain), 8 M 13.

<sup>25</sup> Quand il écrit à la commission administrative de la commune de Divonne pour l'inscription au banquet électoral et patriotique, il signe « président de la commission administrative de l'arrondissement de Gex ». Archives communales de Divonne-les-Bains, lettre de Poncet du 27 mars 1848 pour le banquet du 2 avril 1848 à Saint Genix [Saint-Genis-Pouilly], 1 K 11.

<sup>26</sup> Merci à Alain Mélo pour la transmission de documents sur l'histoire du Pays de Gex et de Gex. Affiche du sous-commissaire aux citoyens de l'arrondissement de Gex, signée P. Poncet, 23 mai 1848, Ce document est imprimé par L.V. Robert, le rédacteur en chef du journal *La Sentinelle*. On peut en déduire des échanges entre Poncet et Robert.

<sup>27</sup> Vuilleumier, « La sous-préfecture de Gex », 155–63. D'après Marc Vuilleumier, cette activité de surveillance politique semble avoir été plus poussée que dans les autres sous-préfectures frontalières.

<sup>28</sup> Les contrebandiers entrent en France par le Pays de Gex ou, plus au sud, par le Rhône ou le pont des Oulles à Bellegarde, sur les pertes de la Valserine. A Seyssel, ils profitent de la position de l'église rive gauche en Savoie pour traverser aisément. Chetail, « Seyssel et le Pays de Gex, 138–44.

<sup>29</sup> Vuilleumier, « La question des réfugiés dans les luttes politiques de Genève », 153.

<sup>30</sup> « Monsieur le Président annonce que le Directoire a pris sur la frontière des mesures contre l'arrivée des réfugiés parisiens ». *Le Journal de Genève*, 7 juillet 1848.

<sup>31</sup> Vuilleumier, « La question des réfugiés dans les luttes politiques de Genève », 152.

La situation du département de l'Ain à la frontière avec la Suisse, la Savoie Sarde et le Piémont tout proche, le place dans une zone de circulation intense de passages de réfugiés politiques. Les archives de la préfecture de l'Ain mentionnent des passages des italiens mais aussi des polonais et des allemands dans le Pays de Gex<sup>32</sup>. Les soulèvements des républicains puis la victoire des conservateurs et les répressions provoquent l'arrivée massive de réfugiés qui espèrent trouver une aide en France, où la République a été proclamée. Certains allemands « repoussés par les autorités helvétiques doivent emprunter le territoire français pour retourner dans leur patrie »<sup>33</sup>. Cette situation sert d'argument au sous commissaire de l'arrondissement de Gex, Poncet, pour réitérer sa demande au préfet afin de transmettre lui-même des passeports et des secours de route. En effet, il paye des secours de route à des réfugiés italiens dirigés vers Bourg ou Besançon, entre le 25 août et le 25 septembre 1848<sup>34</sup>.

Dans une dépêche télégraphique de Paris du 21 août 1848, le ministre de l'Intérieur écrit au préfet de l'Ain : « Recevez et nourrissez provisoirement les réfugiés italiens, jusqu'à ce que je vous indique un dépôt ». Le gouvernement français a créé des dépôts pour rassembler les exilés, notamment les réfugiés d'Italie<sup>35</sup>. Le 24 août, une autre dépêche télégraphique de Paris annonce au préfet de l'Ain « l'intention de diriger sur le Piémont les réfugiés italiens qui en ce moment entrent en France. Le ministre de la Guerre va donner des ordres pour les organiser. Provisoirement, donnez-leur les secours dont ils ont besoin ». Ainsi, le même jour, Poncet informe le gouvernement genevois que la France accorde le passage aux Italiens. Le 27 août, l'information du ministre de la Guerre est transmise à l'intendant militaire de la 5<sup>e</sup> division et au maire des Rousses pour suivre les dispositions. Les réfugiés italiens doivent se présenter à la frontière : « ceux qui appartiennent à l'ordre civil seront dirigés sur Bourg, et les militaires sur Besançon »<sup>36</sup>. Un dépôt est signalé aussi début septembre 1848 à Bourg où les réfugiés ont dû être logés chez des habitants<sup>37</sup>. Les journaux alimentent une peur de l'arrivée des réfugiés et certains diffusent une rumeur selon laquelle 200 réfugiés italiens devraient arriver à Trévoux, pourtant proche de Lyon. François Champion, sous-préfet de Trévoux, s'en émeut au préfet et demande des précisions sur l'organisation à envisager et le financement de l'hébergement, les habitants se disant prêts à refuser l'accueil à domicile<sup>38</sup>. La crainte des étrangers mais surtout la situation économique tendue entraîne des réserves et des tensions dans différentes villes du territoire français. Les frictions peuvent aller jusqu'à l'émeute comme aux Rousses, dans le Jura, suite au manque de travail. Les habitants se sont plaints contre les ouvriers étrangers qui travaillaient, et demandaient alors la priorité. Les réfugiés sont alors davantage surveillés. Les questions économiques et politiques s'imbriquent dans la gestion des réfugiés à la frontière Suisse, mais c'est aussi le cas de l'expédition en Savoie.

### Les Voraces : de Lyon à la Savoie

<sup>32</sup> Vuilleumier, *Immigrés et réfugiés en Suisse*. Pour une analyse récente des réfugiés et des proscrits en Suisse en 1848, Arrighi de Casanova, Lamon et Stünzi, « Suisse, terre d'asile ? »

<sup>33</sup> AD Ain, lettre du sous-commissaire de l'arrondissement de Gex, Poncet, le 8 juillet 1848, 8 M 13.

<sup>34</sup> AD Ain, Etat des sommes payées par le sous-préfet de Gex à des réfugiés Italiens pour secours de route, 25 septembre 1848, 4 M 69.

<sup>35</sup> Diaz, *Un asile pour tous les peuples*. L'assignation à résidence dans les « dépôts », 122–36.

<sup>36</sup> Archives communales Les Rousses, Lettre de l'Intendant militaire de la 5<sup>e</sup> division au sous-intendant à Lons-le-Saunier, copie conforme au maire de la commune des Rousses, Besançon, le 27 août 1848, I 2.

<sup>37</sup> Merci à Delphine Diaz pour l'indication d'une circulaire mentionnant le dépôt de réfugiés à prévoir à Bourg-en-Bresse, en septembre 1848, conservée dans les AD Bouches-du-Rhône. *Le Journal de Genève* indique que « le Gouvernement français a permis l'entrée des réfugiés italiens en France ; une colonne de 200 d'entre eux a dû arriver à Bourg le 29, ils sont logés par les habitants et on leur alloue 75 centimes par jour », 1<sup>er</sup> septembre 1848.

<sup>38</sup> AD Ain, lettre du sous-préfet de Trévoux au préfet, 30 août 1848, 18 M 3.

A Lyon, les Voraces constituent une société démocratique et radicale majoritairement composée d'ouvriers du textile, les canuts, organisés, et parfois comparés à une milice car la puissance armée et symbolique du groupe tenait la ville de Lyon. Leur adhésion à La République de 1848 est profonde et marquée par des manifestations et l'occupation des forts de la Croix-Rousse<sup>39</sup>. Dans l'élan de la Révolution de 1848, ils rassemblent des savoisiens, ouvriers originaires de Savoie, avec la volonté de proclamer la République à Chambéry<sup>40</sup>. Armée, la colonne est structurée et encadrée par les Voraces, très attachés aux symboles, qui emportent drapeaux tricolores, tambours et portent leurs médailles. Ils partent de Lyon le 30 mars après avoir reçu des encouragements à l'Hôtel de Ville en rassemblant 1300 à 2000 personnes puis traversent des communes de l'Ain. Après avoir franchi le fleuve Rhône à Chazey, ils se rendent à Meximieux où ils passent la nuit, hébergés dans des auberges ou chez des habitants. Plusieurs notes de frais sont signées par des noms et des grades qui confirment l'organisation militarisée de la colonne par les Voraces : « le lieutenant commandant la compagnie de Chambéry », « Charbonnet le lieutenant du Faucigny », « Brigade du capitaine Malart », « capitaine » ou encore « caporal »<sup>41</sup>. Le lendemain, ils traversent Saint-Rambert pour se rendre à Belley. Le Conseil municipal de Belley ne mentionne pas le passage de la colonne dans la commune où ils ont pourtant passé la nuit. Une description reprend une source contemporaine pleine d'enthousiasme.

Le 30 mars, la colonne ouvrière partait de Lyon, séjournait le 31 à Tenay et arrivait le 1<sup>er</sup> avril au soir à Belley, acclamée sur tout son parcours. Le 2 avril, au matin, la colonne dite des Voraces, quittant Belley, passait la frontière au pont de la Balme, sur le Rhône, à 3 km d'Yenne. Une députation de la ville d'Yenne ou, pour mieux dire, une partie de la population de cette ville toute française ayant à sa tête les autorités, s'était portée au-devant de la colonne sur le pont de la Balme<sup>42</sup>.

Après l'entrée en Savoie à Yenne, ils arrivent à Chambéry où ils déclarent la République. Mais le lendemain 4 avril, les autorités de la capitale Savoyarde pourchassent et arrêtent les ouvriers. Parmi les prisonniers, plusieurs membres de la colonne étaient originaires de Savoie, de Lyon mais aussi de l'Ain. Certains ouvriers ont pu rejoindre la colonne et entrer à Chambéry. En effet, le registre des prisonniers du 4 avril indique comme « patrie », en fait la commune d'origine des prisonniers, pour plusieurs ouvriers en soie, tisseurs et laboureurs, les communes de Belley, Seyssel ou Ruffieux<sup>43</sup>. Leurs motivations politiques sont très complexes à saisir. L'effervescence révolutionnaire de 1848 emporte les ouvriers et reprend aussi le souvenir de la Révolution de 1789. Ainsi, les ouvriers de Lyon espèrent des retrouvailles avec leurs compatriotes Savoyards. Cependant, certaines dépositions des ouvriers reflètent leurs

<sup>39</sup> Robert, *Les chemins de la manifestation*.

<sup>40</sup> Godart, *A Lyon, en 1848* ; Châtelain et Guichonnet, « L'affaire des Voraces en avril 1848 » ; Milbach, *Entre Piémont et France* ; Cacicchioli et Delpu, « La fin de la Savoie ».

<sup>41</sup> Archives communales de Meximieux, 2 H 3. Vingt-six feuillets mentionnant des frais d'hébergement et de vivres occasionnés lors du passage des Voraces à Meximieux, comme « soupe, pain, bouteilles de vin, viande, daube, rôtis, lard, blanquette, omelette, œufs et fromage, lits », 30 mars 1848.

<sup>42</sup> Létanche, *Les ouvriers savoyards*. Létanche décrit le passage de la colonne au pont de la Balme, cité par Reveyron, *Le mouvement républicain*.

<sup>43</sup> Archives départementales de Savoie, Fonds Sarde, 6 FS 1727. Registre des prisonniers et autres documents dans le panneau d'exposition des Archives départementales de Savoie « Les Voraces : l'éphémère république de Chambéry (3-4 avril 1848) ». La proclamation du prince de Savoie-Carignan, Eugène de Savoie, appelle la population au calme et reprend la main sur le territoire en signant depuis Turin « Vive le Roi, Vive la Constitution, Vive la Savoie », 6 avril 1848. L'étude est en cours pour approfondir l'analyse sociale fine des prisonniers de Chambéry.

interrogations quant aux résultats espérés<sup>44</sup>. De nombreux ouvriers pensaient être attendus en Savoie mais le désenchantement fut total. Le commissaire général pour l'Ain et le Jura, Anselme Pétetin, tout juste nommé depuis le 27 mars, se trouve alors à Belley et aurait peut-être espéré jouer un rôle diplomatique si l'objectif de la colonne des Voraces avait réussi à rallier la Savoie à la France. Tendret, le maire de Belley et futur représentant à l'Assemblée Constituante, ne lui aurait pas laissé les armes de la garde nationale<sup>45</sup>.

Si les ouvriers en soie de Lyon et de Savoie n'ont pas réussi leur objectif à Chambéry, les ouvriers des ports montrent une autre stratégie plus professionnelle, appuyée sur les idées démocratiques de 1848.

### La victoire des portefaix en 1848

Les échanges de marchandises et le travail des ouvriers des ports étaient de plus en plus importants pendant la première moitié du XIXe siècle. Le chemin de fer n'étant pas encore opérationnel, le transport sur la Saône était alors fréquent et particulièrement dense entre Chalon et Lyon.

L'adhésion à La République de 1848 a pu toucher d'une manière plus visible les centres urbains et ouvriers comme à Lyon dans le Rhône, et à Oyonnax dans l'Ain, avec les ouvriers, notamment du textile, plus nombreux. Mais « la pénétration des idées républicaines atteint aussi des catégories moins directement liées à une tradition urbaine »<sup>46</sup>. Yves Lequin cite les très nombreux portefaix du port de Vaise dans l'étude des condamnés des commissions mixtes après le coup d'état de 1851. De fait, ils sont présents bien avant 1848 car leurs forces étaient prisées pour transporter les marchandises sur leurs dos. Ces ouvriers étaient considérés comme des manœuvres et souvent décrits par le terme de crocheteurs ou débardeurs, embauchés à la tâche, vivant parfois en marge de la société<sup>47</sup>. On les retrouve le long de la Saône, de Chalon à Lyon Vaise et dans les petites villes de l'Ain à Saint-Laurent, Thoissey et Trévoux. Les portefaix devaient connaître l'existence des sociétés dans d'autres localités et saisissent les revendications de la révolution de 1848 pour demander la reconnaissance officielle de leurs rôles et la validation de leurs tarifs. La diffusion des idées politiques n'était pas seulement marquée dans les grandes villes mais aussi dans les campagnes, à des degrés variés selon les communes<sup>48</sup>.

Les portefaix de Thoissey et de Saint-Laurent réussissent à porter leurs revendications au printemps 1848 et à saisir l'engouement et la confiance dans les discours démocratiques et les utopies fouriéristes et cabetistes. A Thoissey, les portefaix se chargent du transport des

<sup>44</sup> Milbach, *Entre Piémont et France*, 58–67.

<sup>45</sup> Garaudet, *La Révolution de 1848 dans l'Ain*, 7. « Si les ouvriers lyonnais brisaient les machines, ils chassaient aussi les étrangers qui leur faisaient concurrence. » Garaudet reprend la théorie d'une partie de l'historiographie, développée notamment par les Savoyards, qui est celle de la manipulation des ouvriers de Savoie par les Lyonnais. Il énonce que « Pétetin attendait [la colonne] avec en poche, a-t-on dit, sa nomination de gouverneur en Savoie. » Cette éventualité est peu prouvée quand on sait que la France ne s'est pas engagée ouvertement ni pour rallier la Savoie à la France ni pour s'engager auprès du roi Charles-Albert contre les Autrichiens.

<sup>46</sup> Lequin, *Les ouvriers de la région Lyonnaise*, 167.

<sup>47</sup> La position sociale des portefaix du Val de Saône était sans comparaison avec celle des portefaix de Marseille. Ces derniers possédaient une aisance remarquable plus proche de la petite bourgeoisie. Le terme de crocheteur ou robeirol correspond à des manutentionnaires qui n'avaient pas le prestige des portefaix de la Société de Marseille. Un système de monopole les plaçait dans une position privilégiée avec maître-portefaix et portefaix, jusqu'en 1864, date de la mise en activité de la Compagnie des Docks. Un maître-portefaix est même élu député en 1848 sans avoir été soutenu par le Comité central des républicains. Cornu, « Les portefaix et la transformation du port de Marseille ».

<sup>48</sup> McPhee, « Historians, germs and culture-brokers ». Merci à Peter McPhee pour cet article et pour les échanges sur le département des Pyrénées-Orientales, aussi en situation frontalière, étudié dans son livre *Les Semaines de la République*.



marchandises à la sortie des bateaux. Ils négocient leurs tarifs sur le port mais la concurrence est rude. Depuis des années, ils essaient de s'organiser en société et de fixer des tarifs pour garantir leur travail. Le conseil municipal de Thoissey avait signalé la demande de création d'une société des portefaix en 1819 mais l'avait rejetée et la refuse de nouveau en 1841. Après la Révolution de 1848 et l'instauration de la République, les réclamations se multiplient de partout en France pour obtenir plus de travail et des hausses de salaires. Les portefaix de Thoissey revendiquent des tarifs pour les marchandises à transporter du port à la ville ou de la grenette au port. Le conseil municipal, dans une délibération du 8 avril 1848, détaille leurs demandes et finit par valider la création de la « Compagnie [qui] ne peut avoir que d'utiles résultats » et « un moyen efficace de civilisation et de moralisation »<sup>49</sup>. Un ferblantier de Thoissey, correspondant du journal de Cabet, *Le Populaire*, a pu peut-être diffuser les idées cabétiennes et influencer les portefaix dans leur demande<sup>50</sup>. Ils ont pu aussi connaître les sociétés de Chalon, de Mâcon et de Saint-Laurent.

Les portefaix de Trévoux adressent aussi leur demande de création de société. Cependant, le conseil municipal décide d'attendre la réponse de Thoissey<sup>51</sup>.

Quant à Saint-Laurent, en face de Mâcon, la Société des portefaix existe déjà et possède un règlement et des statuts. Cependant, une pétition est adressée au préfet à l'été 1848 de la part de « quarante pères de famille désirant manger un morceau de pain, eux et leurs enfants ... pour entrer les sacs dans les magasins » et demander le paiement de cette tâche. « Ce travail qui primitivement leur avait appartenu a été abandonné par la société » mais elle le réclame compte tenu des gains devenus modiques pour le transport des marchandises sur le port. Ils mettent en avant leurs qualités, « soit pour la navigation, soit pour le salut personnel, risquer leur vie pour arracher une victime à une mort certaine [ou encore] pour empêcher de sombrer un bateau et pour arracher un négociant à la ruine et à la banqueroute. » Ils ajoutent au préfet que leur société est « un véritable bureau de bienfaisance puisque les vieillards et les malades ont leur quote-part du travail »<sup>52</sup>. Le maire de Saint-Laurent, élu en mai 1848, « se joint aux signatures pour demander à Monsieur le préfet de prendre en considération les réclamations des portefaix dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons »<sup>53</sup>.

Le maire n'est autre que Pierre-Casimir Ordinaire, rédacteur en chef du journal qu'il a créé en 1843, *La Mouche de Saône-et-Loire et de l'Ain*, cité précédemment<sup>54</sup>. Ami de Lamartine, candidat aux élections à l'Assemblée Constituante en avril, il paraît militer ici

<sup>49</sup> Le terme de crocheteurs est aussi utilisé. Lucien Desbat, « Les « crocheteurs » de Thoissey », in *Dombes*. Archives communales de Thoissey, délibération du 8 avril 1848, registre de délibérations 1807–1849, 1 D 1.

<sup>50</sup> Caron, « Cabet et l'Icarie à la fin de 1847 ». Merci à Etienne Lamarche, doctorant, pour la mention de l'article et des deux correspondants dans l'Ain à Thoissey et à Belley. Sa thèse en cours porte sur « Le droit dans les utopies réalisées, étude des systèmes juridiques dans les communautés icariennes et fouriéristes aux États-Unis (1843–1878) ». Le recensement de Thoissey de 1846 indique deux hommes nommés Traverse, Antoine et son fils Philibert. Philibert est recensé comme ferblantier. Antoine est mentionné ferblantier en 1844 lors du mariage de sa fille.

<sup>51</sup> Archives communales de Trévoux, registres des délibérations de Trévoux, 1848, 1 D 4, 1 D 5. Malgré la création de la société de Thoissey, le conseil municipal de Trévoux ne semble pas avoir approuvé la création d'une Société de portefaix dans la commune trévoltienne. Il n'est pas conservé de statuts dans les archives de la police.

<sup>52</sup> Les sociétés de secours mutuels sont nombreuses en Val de Saône au milieu du XIXe siècle et celle des portefaix peut s'ajouter aux sociétés d'assurances mutuelles. Gonod, « Les sociétés d'assurances mutuelles de l'Ain au XIXe siècle ».

<sup>53</sup> AD Ain, pétition des portefaix, 1848, pétition des marchands de céréales le 3 septembre et pétition des mesureurs, 16 novembre 1848, 30 M 3. Le 31 janvier 1849, la question des salaires n'est toujours pas réglée. Le préfet écrit au maire de Saint-Laurent que la révision des règlements des compagnies des mesureurs et des portefaix est entre les mains du ministre de l'Agriculture et du Commerce. Archives communales de Saint-Laurent, personnel, compagnies des mesureurs et des portefaix, 1807–1898, 4 F 2.

<sup>54</sup> Saint-Pierre, *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain*.

pour la République démocratique et sociale de 1848 ou servir d'intermédiaire dans la lutte ouvrière<sup>55</sup>. Face aux revendications et aux contraintes survenues sur le marché de Saint-Laurent, les marchands de céréales se plaignent des « gens qui se disent les uns mesureurs jurés, les autres crocheteurs ou ouvriers du port ne permettent ni aux marchands ni aux consommateurs de mesurer leurs sacs eux-mêmes ». Le port de Saint-Laurent et son marché rivalisaient avec d'autres places économiques importantes. Le marché aux grains faisait partie des plus vastes en France dans les échanges de marchandises, ce qui a dû renforcer l'organisation des ouvriers<sup>56</sup>. En face, à Mâcon, le règlement de la Société des portefaix est rédigé sur le modèle de celui de Saint-Laurent<sup>57</sup>. Les portefaix, forts de leur position, comme ceux des autres villes de l'Ain et de France, ont su saisir l'union démocratique de 1848 pour imposer leur volonté et maintenir leur travail.

## Conclusion

Les circulations des personnes et des idées de 1848 offrent un nouveau regard sur la politisation dans le département de l'Ain. Considéré comme majoritairement agricole et retiré des lieux politiques centraux, il est cependant au cœur des battements d'ailes politiques entre Lyon et Genève et l'attention soutenue des autorités. La translation de la préfecture de Bourg-en-Bresse à Nantua pendant soixante-dix jours a bouleversé l'organisation administrative et a empêché de conserver d'autres sources plus précises. Néanmoins, de nombreuses archives attestent des circulations des marchandises, des personnes et des idées.

L'état de siège instauré par la loi du 9 août 1849 va renforcer la surveillance des démocrates et des réfugiés politiques. Le préfet de l'Ain dans son rapport de 1852 sur l'état politique du département rappelle qu'« en 1851, le département était de ceux où le socialisme avait fait le plus de progrès » et cite notamment Thoisy, « résidence de l'ex-représentant montagnard Gastier, et l'influence de ces hommes [qui] a toujours pesé plus spécialement sur la localité »<sup>58</sup>.

Entre 1849 et 1851, la surveillance accrue, l'interdiction des réunions politiques et l'exil de certains républicains changent complètement la situation mais des circulations existent toujours dans les campagnes du Bugey, de la Bresse et de la Dombes. Cette étude d'un département frontalier nous suggère qu'une perspective transnationale explique comment la circulation des idées a pu continuer, tout comme le mouvement des échanges commerciaux.

---

<sup>55</sup> Ordinaire, *Episodes de la vie intime d'Alphonse de Lamartine*. Dans l'avant-propos, le Docteur Ordinaire se place en mentor de Lamartine et militant républicain avancé, ce qu'il faudrait nuancer, mais sa défense des portefaix de Saint-Laurent en 1848 semble lui donner raison. On peut lire son témoignage : « nous avons contribué à amener Lamartine à l'opposition dont nous étions un des organes, nous avons présidé à son entrée dans l'arène politique, nous avons assisté à ses luttes, ses triomphes et ses défaillances. Nous, combattant pour la démocratie la plus avancée, dans *la Mouche de Saône-et-Loire et de l'Ain*, puis dans *l'Union Républicaine de Mâcon*, qui nous valut sept années d'exil ». Il expliquerait sa démission de la mairie de Saint-Laurent le 5 octobre 1848 pour être plus proche de son journal à Mâcon mais d'autres motivations ont dû l'emporter car les deux communes sont juste riveraines. Condamné par contumace, il s'exile en Suisse de 1849 à 1856. Jeannet et Lévêque, « Ordinaire, Pierre-Casimir ».

<sup>56</sup> Les portefaix de Dainville, qui travaillaient au grand marché régional aux grains d'Arras, bénéficiaient d'une transmission de charge. Historique, cité par l'association « Dainville des portefaix ».

<sup>57</sup> Archives communales de Mâcon, Société des portefaix, 1 J 56. Des altercations sont mentionnées entre les ouvriers de Mâcon et de Saint-Laurent. Des pétitions sont envoyées par les mariniers et portefaix de Chalon en 1848, Le chef-lieu de Saône-et-Loire va l'emporter sur Saint-Laurent par la réalisation d'un port plus grand qui va supplanter celui de Saint-Laurent.

<sup>58</sup> Caron, « L'état politique du département de l'Ain en décembre 1852 ».

### Références

1848. *Annuaire du département de l'Ain pour l'année 1848*. Bourg-en-Bresse.
- Arrighi de Casanova, Jean-Thomas, avec Olivier Lamon et Robin Stünzi. 2020. « Suisse, terre d'asile ? Du mythe à la réalité ». *Me Racontez Pas d'Histoires !*, 28 avril. <https://mrpdhistoires.com/2020/04/28/suisse-terre-dasile-du-mythe-a-la-realite/>
- Bal, Guillaume. 2010. « Le Chat (1848–1853, un journal satirique illustré savoyard partagé entre l'Italie et la France ». *Caricatures & caricature* (blog). [www.caricaturesetcaricature.com/article-le-chat-1848-1853-un-journal-satirique-illustre-savoyard-partage-entre-l-italie-et-la-france-56657893.html](http://www.caricaturesetcaricature.com/article-le-chat-1848-1853-un-journal-satirique-illustre-savoyard-partage-entre-l-italie-et-la-france-56657893.html).
- Bal, Guillaume. 2007. « Le Chat, journal charivarique savoyard (1848–1853) ». Mémoire de Master, Université Savoie Mont Blanc.
- Barros, Martin. 2006. « Quand la France surveillait les cols suisses. 1815–1914 ». *Revue historique des armées* 243 : 65–70.
- Blanchard, Marcel. 1934. « Routes et roulages en Savoie (1815–1859) ». *Revue de géographie alpine* 22, n° 3 : 611–21.
- Bouchet, Thomas. 2010. « Une façon de grand insecte noir. Le télégraphe aérien ou les paradoxes du progrès, 1830–1848 ». In Robert Kopp, ed. *De l'utopie au désenchantement*, 1–10. Paris.
- Boutry, Philippe. 1986. *Prêtres et paroisses au pays du Curé d'Ars*. Paris.
- Cacicchioli, Silvia, et Pierre-Marie Delpu. 2019. « La fin de la Savoie (1848–1861) ». In Giuliano Ferretti, ed. *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416–1861)*, 569–620. Paris.
- Caron, Pierre. 1904. « L'état politique du département de l'Ain en décembre 1852 (rapport du préfet) ». *La Révolution de 1848. Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, 1, n° 3 : 93–99.
- Caron, Pierre. 1906. « Cabet et l'Icarie à la fin de 1847. Document inédit ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 8 : 569–85.
- Châtelain, Abel, & Paul Guichonnet. 1952. « L'affaire des Voraces en avril 1848 ». *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations* 1 : 117–18.
- Chetail, Joannès. 1966. « Seyssel et le Pays de Gex en 1820 ». *Le Bugey*, 138–44.
- Contes, Julien. 2018. « La figure du notable-publiciste contre l'ordre traditionnel dans le royaume de Sardaigne durant le Printemps des Peuples (1847–1848) ». *Page 19*, n°7, [www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/CRHXIX/13contes.pdf](http://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/CRHXIX/13contes.pdf).
- Contes, Julien. 2021. *Ce que publier signifie. L'émergence d'un espace politique moderne à Nice (1847–1850)*. Paris.
- Cornu, Roger. 1974. « Les portefaix et la transformation du port de Marseille ». *Annales du Midi* 86, n° 117 : 181–201.
- Demier, Francis, et Jean-Luc Mayaud. 1997. « Un bilan de 50 années de recherches sur 1848 et la Seconde République (1948–1997) ». *Revue d'histoire du XIXe siècle* 14 : 11–18.
- Delpu, Pierre-Marie. 2020. « Des monarchies alternatives : souverains de villages et rois du bas-peuple dans le royaume des Deux-Siciles (1848) ». *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°31 : 199–214.
- Desbat, Lucien. 1991–92. « Les 'crocheteurs' de Thoissey ». *Dombes* 11 : 13–16.
- Diaz, Delphine. 2014. *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIXe siècle*. Paris.
- Duinat, Benjamin. [en cours]. « Autour de 'la ligne divisoire'. L'espace frontalier du Pays Basque à l'âge des États-nations (1780–1920) ». Thèse de doctorat, Université Paris Sciences et Lettres et Universidad Complutense de Madrid.

- Dupont, Alexandre. 2015. « Une Internationale blanche : les légitimistes français au secours des carlistes (1868–1883) ». Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Dupont, Alexandre. 2020. *Une internationale blanche : histoire d'une mobilisation royaliste entre France et Espagne dans les années 1870*. Paris.
- Fronidzi, Alexandre. 2018. « Lendemain de barricades. Crise politique et voisinage dans le Grand Paris populaire de l'été 1848 ». In Laurent Besse, Albane Cogné, Ulrike Krampl et Stéphanie Sauget (eds), *Voisiner. Mutations urbaines et construction de la cité du Moyen Age à nos jours*, 263–78. Tours.
- Fureix, Emmanuel et François Jarrige. 2015. *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle français*. Paris.
- Fureix, Emmanuel. 2020. « Faire parler et agir des objets en révolution : des ouvriers 'archéologues' en 1848 ». *Revue Sensibilités. La chair du politique* 7, 32–39.
- Garaudet, C. 1948. *La Révolution de 1848 dans l'Ain (24 février – 23 avril)*. Bourg.
- Godart, J. 1948. *A Lyon, en 1848 : Les Voraces*. Paris.
- Gonod, Philippe. 1998. « Les sociétés d'assurances mutuelles de l'Ain au XIXe siècle, entre communauté et communes ». *Ruralia*, 2. <http://journals.openedition.org/ruralia/26>.
- Hayat, Samuel. 2014. *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*. Paris.
- Humair, Cédric. 2009. *1848. Naissance de la Suisse moderne*. Lausanne.
- Jeannet, André, et Pierre Lévêque. 2009. « Ordinaire, Pierre-Casimir ». *Dictionnaire Maitron*, 20 février. <https://maitron.fr/spip.php?article35649>
- Lalouette, Jacqueline. 2001. « Les femmes dans les banquets politiques en France ». *Revue Clio*, 71–91.
- Lamarche, Etienne. [en cours] « Le droit dans les utopies réalisées, étude des systèmes juridiques dans les communautés icariennes et fouriéristes aux États-Unis (1843–1878) ». Thèse de doctorat, Université Paris-Nanterre.
- Lequin, Yves. 1977. *Les ouvriers de la région Lyonnaise (1848–1914)*, tome 2, *Les intérêts de classe et la République*. Lyon.
- Létanche, Jean. 1908. *Les ouvriers savoyards dits vorace à Yenne (Savoie), en 1848*. Paris.
- Malgouerné, Alexandre, et Alain Mélo. 1986. *Histoire du Pays de Gex*. Saint-Genis-Pouilly.
- Malgouerné, Alexandre. 2010. *Pays de Gex Bellegarde. Histoire de frontières*. Pays de Gex.
- Mayaud, Jean-Luc, ed. 2002. *1848, actes du colloque du cent cinquantième tenu à l'Assemblée nationale à Paris, 23–25 février 1998*. Paris.
- McPhee, Peter. 1986. « Historians, germs and culture-brokers : the circulation of ideas in the nineteenth-century countryside ». *Australian Journal of French Studies* 23: 115–29.
- McPhee, Peter. 1995. *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales (1846–1852)*. Perpignan.
- Milbach, Sylvain. 2008. *Entre Piémont et France : la Savoie déroutée, 1848–1858*. Chambéry.
- Ordinaire, Pierre-Casimir. 1878. *Episodes de la vie intime d'Alphonse de Lamartine*. Mâcon.
- Reveyron, Philibert. 1848. *Le mouvement républicain des volontaires savoyards*. Lyon.
- Robert, Vincent. 1996. *Les chemins de la manifestation (1848–1914)*. Lyon.
- Saint-Pierre, Dominique. 2011. *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain*. Bourg-en-Bresse.
- Tardy, Roger. 1970. *Le Pays de Gex : terre frontalière*. Paris.
- Tardy, Roger. 2019. *Bellegarde-sur-Valserine, naissance et essor d'une ville, Tome 1. Des origines à 1850*. Saint-Genis-Pouilly.

- Vaillot, Benoît. [en cours]. « Aux portes de la nation. Une histoire par en bas de la frontière franco-allemande (1871-1914) ». Thèse de doctorat, Université de Strasbourg et European University Institute.
- Virmani, Arundhati. 1984. « L'évolution de la conscience collective dans le département de l'Ain, 1815–1848 ». Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne.
- Vuilleumier, Marc. 1964. « La sous-préfecture de Gex et la 'surveillance politique' de Genève (1848–1870) ». *Cahiers d'Histoire* 9, n°. 2 : 155–85.
- Vuilleumier, Marc. 1987. *Immigrés et réfugiés en Suisse. Aperçu historique*. Zurich.
- Vuilleumier, Marc. 1999. « La question des réfugiés dans les luttes politiques de Genève entre 1848 et 1857 ». *Revue des Archives fédérales suisses* 25 : 147–96.